

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 499

Artikel: Pour sauver la paix : (suite de la 1re page)

Autor: Malaterre.Sellier, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

indique aussi les buts de l'activité matérielle et intellectuelle en Suisse.

Il va sans dire que l'Exposition de 1939 n'offrirait pas aux femmes des possibilités d'exposer séparément. En effet, le Comité directeur désire éviter à tout prix ce qui pourrait ressembler à une foire d'échantillons. Son ambition tend au contraire à créer un ensemble harmonieux, à ordonner le matériel d'exposition selon certaines idées directrices à peu près dans l'ordre suivant:

I. La patrie et la nation.

a) Le cadre (climat, sol, paysage).

b) Le peuple (races, langues, coutumes, Suisses à l'étranger, Constitution, défense nationale, associations, églises, travail social, etc.).

II. Nos matières premières.

Électricité, bois, tourisme et vacances, agriculture, chasse et pêche.

III. Production et consommation.

Alimentation, industrie, habitation, vêtement.

IV. Commerce et Transports.

a) Doit et avoir (commerce, finances, assurances, finances, crédit, bureaux, publicité).

b) Communications et transports (chemins de fer, routes, automobilisme, navigation, aviation, poste).

V. Culture de l'esprit et culture physique.

a) Force et santé (soins aux malades, hygiène et sport, l'enfant, l'homme malade et l'homme bien portant, les loisirs).

b) Instruction, sciences et lettres (établissements éducatifs, moyens d'instruction, imprimerie, arts plastiques, musique, théâtre, danse, film, photographie).

Chacune de ces sections se constitue elle-même et expose collectivement. Il est donc indispensable de se rendre compte à quel groupement l'on se rattache, aussi bien en tant qu'individu qu'en tant qu'association, et de chercher dès à présent la coordination de son activité dans tel ou tel de ces groupements. Par exemple, sous le chiffre 1 figure le groupement *Politique sociale*, qui comprend a) la prévoyance sociale, l'assurance chômage, les offices de placement, et b) l'assistance publique, les autres assurances sociales obligatoires. Dans le groupe *Défense nationale* nous trouvons non seulement la défense économique et militaire du pays, mais encore la défense morale et intellectuelle, soit la protection de la jeunesse, de la famille, la lutte contre l'alcoolisme, la prévoyance sociale dans l'industrie, l'aide aux anormaux et aux vieillards.

Notre presse féminine trouvera sa place sous le chiffre 14, rubrique *Imprimerie*, englobée, cela va sans dire, dans la collectivité, mais dans le groupe des périodiques. Sous le même chiffre, rubrique *Établissements d'instruction*, devront se ranger les écoles féminines ménagères, etc.

On peut se procurer le programme complet de l'Exposition ainsi que le règlement concernant les employés, au Secrétariat de l'Exposition, Walcheturm, Zurich.

A. DE M.

Une mission parlementaire féminine en Espagne

L'autre semaine à passé à Paris une délégation de députées féminines anglaises à la Chambre des Communes, se rendant en Espagne pour voir par elles-mêmes les besoins de secours et d'approvisionnement dans ce malheureux pays.



Glané dans la presse...

Si c'était leur enfant?...

C'est sous ce titre que Mme George Claude a écrit dans la Feuille d'Avis de Lausanne l'article vibrant d'indignation auquel faisait allusion notre dernier numéro, à propos du jugement scandaleux du tribunal de Vevey sur une affaire de meurtres, jugement qui a beaucoup frappé l'attention de plusieurs de nos lecteurs et lectrices. Ceux-ci seront donc heureux de trouver ci-après quelques extraits de l'article de Mme Claude, et ils seront heureux également comme nous de voir que cette dernière se trouve en présence des femmes dans le jury, seul moyen à notre avis de mettre fin à de pareils verdicts. Seulement... ne savons-nous pas tous, et Mme Claude avec nous, que pour obtenir en pareil cas ce concours efficace de femmes (concours dont les plus antiféministes ne pourraient nier l'utilité), de même que pour modifier et renforcer les lois de protection de l'enfance en danger, une chose est indispensable: le vote des femmes. Et nous regrettons que Mme Claude ne l'ait pas dit à ses lecteurs, dont beaucoup auraient compris alors la valeur et la nature de notre revendication.

Tout récemment, le tribunal de Vevey, condamnait à six mois de détention, avec sursis,

Tribune libre

Maternité

M. A. Barthélemy, ancien consul honoraire de France à Genève, qui veut bien reporter sur notre journal une partie de l'amitié qu'il éprouve pour notre pays, nous adresse, par l'intermédiaire de Mme Cuchet-Albaret, membre du Comité du *Mouvement Féministe*, l'article ci-après, qui pose un problème aussi grave que délicat. Nous remercions M. Barthélemy de souhaiter connaître l'avis de nos lectrices sur ce sujet, sachant combien parmi elles en sont également préoccupées, et nous serons très heureuses d'accueillir et de publier toutes les opinions que l'on voudra bien nous faire parvenir à cet égard. (Réd.)

On parle beaucoup de la dénatalité française. A en juger par les mesures qu'on prend dans notre pays, en particulier l'Italie, il y a là un phénomène qui n'est pas spécial à la France. Toujours est-il que j'ai déjà pu constituer un important dossier avec toutes les brochures, toutes les statistiques qui me sont parvenues. Ceux qui font campagne en faveur d'une plus intense natalité négligent d'ailleurs un côté de la question dont l'importance n'est pas contestable.

Nous sommes aujourd'hui plus conscients que nous ne l'étions de ce qu'il y a de vraiment sacré dans la personnalité humaine. La femme a de plus en plus son mot à dire dans l'association que le mariage établit entre elle et son mari. Et ce ne sont pas seulement ses intérêts matériels qui sont en jeu. Il s'agit aussi de sa santé et de sentiments trop profonds pour qu'on n'ait pas le devoir de les respecter. Aussi admet-on de moins en moins qu'on puisse imposer à la femme

des maternités qu'elle n'aurait pas librement acceptées.

C'est pourquoi, dans la mairie de Paris où j'exerce les fonctions municipales, lorsque je célèbre un mariage, je lis très rapidement l'article 213 du Code civil qui veut que, si le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari. Toujours dans l'exercice de cette fonction, j'ai reçu tout récemment la visite d'un homme qui était très fier de me dire qu'il avait sept enfants, âgés le plus jeune de quatre mois, l'aîné de neuf ans. Le résultat est que sa femme est obligée d'aller tous les jours à l'hôpital pour s'y faire soigner. Aussi n'ai-je point montré à cet individu l'intérêt sur lequel il comptait.

L'Eglise anglicane s'est, en 1930, dans sa conférence de Lambeth, trouvée en face de ce problème. Elle a pensé que dans les cas où une obligation morale voulait qu'il n'y eût pas d'enfant issu du mariage ou qu'il n'y en eût plus, l'abstinence était sans doute le meilleur parti à prendre. Mais elle a également compris que l'abstinence n'était pas toujours possible ni souhaitable. Il peut y avoir à ne la point observer une obligation également morale. On peut alors avoir recours à d'autres moyens, pourvu que ce ne soit ni par égoïsme, ni par luxure, ni pour des raisons de convenances personnelles. Je ne saurais d'ailleurs entrer ici dans le détail d'une question qu'il n'était peut-être pas sans intérêt de mettre un peu en lumière. Une manifestation féministe serait à cet égard bien précieuse.

A. BARTHÉLEMY.

Chose intéressante: dans cette délégation se trouvaient des membres de partis différents: la duchesse d'Atholl (parti conservateur), Miss Eleanor Rathbone (indépendante) et Miss Ellen Wilkinson (Labour Party). Ne voit-on pas là un exemple de plus de ce que nous avons si souvent affirmé que, lorsqu'il s'agit de tâches humanitaires, les femmes parlementaires savent se grouper en dehors de leurs opinions politiques?

L'instruction civique des jeunes filles

Nous avons reçu de Mme Gassmann, présidente de l'Association cantonale zurichoise pour le suffrage, communication du questionnaire ci-après, que nous ne pensons pouvoir mieux faire que de publier afin de le porter à la connaissance de nos différents groupements suffragistes romands. Ceux-ci voudront bien, soit adresser directement leurs réponses à Mme Gassmann, Hopstrasse, 2, Zurich, soit nous les faire parvenir — ce que nous préférons, car leur publication dans nos colonnes permettrait d'intéressantes et utiles comparaisons quant à la façon dont les jeunes filles sont initiées chez nous à leur future tâche de citoyenne. (Réd.)

1. Les jeunes filles reçoivent-elles une instruction civique?
2. Cet enseignement est-il donné spécialement pour lui-même? ou bien fait-il partie de l'enseignement de l'histoire?
3. A quel âge les jeunes filles le reçoivent-elles?
4. Toutes y sont-elles astreintes? ou seulement celles des classes supérieures?

un individu nommé Aloïs Chevalley, coupable d'avoir entraîné une fillette de 4 ans (je dis bien quatre ans!) dans les W.-C. du jardin du Rivage, et de s'être livré sur elle à d'ignobles actes» (je cite textuellement les journaux).

Six mois de prison, avec sursis, à un individu coupable de l'acte le plus odieux qui soit! Six mois de prison, avec sursis, à celui qui a souillé une enfant, incapable, même, de supposer, de deviner ce que pouvait lui vouloir un homme de cette espèce! Est-ce possible?...

N'ont-ils pas d'enfants, ces hommes qui remettent en liberté un être aussi dangereux? Car, qu'il soit un criminel ou un malade, c'est un homme dangereux; et le premier devoir de ceux qui rendent la justice est de mettre ces êtres-là hors d'état de nuire, qu'ils soient à plaindre ou à blâmer; celui-là était sous le coup d'une autre accusation, ce qui tend à prouver qu'il n'est pas seulement un malade.

... Les individus ayant de telles tentations sont en droit de se dire qu'ils seraient bien bêtes de n'y pas céder, car, à ce prix-là, vraiment, il n'y a pas lieu d'avoir des scrupules, ni même d'être retenu par la crainte salutaire d'une punition sévère! Six mois de prison avec sursis!... Ah! les parents de la petite victime doivent avoir le cœur plein de reconnaissance pour ceux qui ont si bien compris sa douleur et son dégoût, et qui ont, en vrais pères de famille, puni le criminel!

... L'indulgence de certains juges dans les affaires de meurtres, est parfois inexplicable (on préfère du moins, ne pas chercher à se l'expliquer!). Qu'il s'agisse d'infanticides, d'attentats à la pudeur ou de crimes comme ceux que je

5. Cet enseignement est-il réglé par une loi?

6. Le programme en est-il fixé d'avance?

7. Les femmes ont-elles une influence sur l'organisation de cet enseignement?

8. Est-il donné par des institutrices ou par des institutrices?

Pour sauver la paix

(Suite de la 1^{re} page.)

En ce qui concerne la prochaine réunion de la Conférence du désarmement, la majorité des oratrices fut d'avis que le moment est mal choisi pour qu'une telle Conférence puisse obtenir de grands résultats. Mais elles marquèrent toutefois l'espoir de voir la Conférence aboutir très rapidement à l'établissement d'une première convention contre la fabrication privée des armes et des munitions.

D'autre part, les questions techniques ayant été déjà extrêmement poussées par les précédentes Conférences, le désir fut nettement exprimé que le choix des délégués soit fait surtout parmi les civils et beaucoup moins parmi les militaires et les représentants des industriels intéressés aux fabrications de guerre. «Ceux dont le métier est de travailler en vue de guerres éventuelles ne semblent pas toujours particulièrement qualifiés, fut-il dit, pour étudier les conditions du désarmement militaire.»

Au point de vue économique, l'unanimité se fit sur la nécessité de faciliter et d'accroître la libre circulation des matières premières et

viens de relater, on les trouve (je dis «certains» et non pas «tous») pleins d'une touchante mansuétude, prêts à tout comprendre, à tout pardonner «aux pauvres types qui n'ont pas pu résister à leurs instincts!...»

Je l'ai dit ici-même à propos des infanticides, je le répète, à propos de ce qui nous occupe: «Il faudrait des femmes dans les tribunaux, des femmes qui ne laisseraient pas impunis, ou insuffisamment punis, des crimes commis sur la personne de leurs enfants... Car, de tels crimes, il n'y a pas que des malades qui les commettent, mais aussi des crapules.»

On parle souvent de l'absence de solidarité féminine, et ce reproche n'est pas toujours injustifié; mais quand il s'agit de leurs enfants, les mères savent appliquer, dans son sens le plus complet, ce mot de «solidarité», c'est pourquoi un jugement comme celui de Vevey, les injurie et les soufflette toutes.

Croyez-vous donc que nous mettons au monde des enfants, que nous les élevons, que nous tâchons de créer en eux des idées généreuses, des sentiments propres, pour que cette face de la vie que l'amour seul devrait leur révéler — et qu'ils ne devraient découvrir qu'à travers la tendresse et la douceur — soit à jamais salie, avilie en leur esprit, en leur cœur, par le premier criminel — voyou ou malade — venu? Croyez-vous que de telles aventures ne laissent pas en eux d'ineffaçables traces?

Si vous le croyez, détrompez-vous! Une enfant, eût-elle quatre ans, n'oublie jamais un fait de ce genre, il la marque parfois d'une empreinte indélébile, et pour la vie entière. Demandez aux médecins, consultez les psychiatres, si vous en

des produits manufacturés, et aussi de rendre plus aisés les paiements et les échanges monétaires. On demanda que l'étude des marchés coloniaux ne soit pas envisagée du seul point de vue économique, mais aussi du point de vue politique et psychologique. L'erreur si dangereusement répandue, et qui consiste à croire que le réarmement est à l'égard du chômage un remède d'une efficacité durable, fut vivement combattue. On décida en conséquence de demander aux Gouvernements d'adopter et d'appliquer énergiquement les diverses mesures proposées par l'Organisation Internationale du Travail pour remédier au chômage.

Avec une unanimité absolue, les femmes reconurent que leur devoir impérieux est d'agir auprès de l'opinion publique, afin que celle-ci, faisant pression sur les Gouvernements, les oblige à adapter leur politique nationale aux exigences d'une véritable Société des Nations. Elles affirmèrent également la nécessité de faire comprendre à l'opinion publique, par un travail d'éducation approprié, que les peuples se rapprocheront d'autant plus de la paix, qu'ils sauront exiger que les gouvernements n'opposent jamais les intérêts nationaux aux exigences de la justice internationale.

Dans un même souci d'éducation de l'opinion publique, diverses oratrices insistèrent pour que les résultats des travaux de la Société des Nations soient plus largement diffusés et sous une forme moins exclusivement technique, afin d'être plus accessibles à la

Femmes Neuchâteloises!

Qu'avez-vous obtenu sans vos droits politiques?

En 1908: l'éligibilité aux Commissions scolaires.

En 1927: l'éligibilité aux Autorités tutélaires.

Résultats actuels:

16 femmes sur 657 membres des commissions scolaires.

2 femmes assesseurs-suppléants des Autorités tutélaires.

En matière d'éducation, dans le domaine juridique (jugement des divorces, jeunes délinquants, etc.) **On n'a pas osé nier vos compétences.**

M a i s

Vos droits resteront quasi lettre morte SANS VOS DROITS POLITIQUES

Femmes Neuchâteloises!

Entrez en nombre dans les sections de l'ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ.

Présidente cantonale: M^{me} CHALLANDES
La Chaux-de-Fonds

Texte de l'affiche apposée par les suffragistes neuchâteloises à l'occasion des récentes élections dans ce canton (25 avril).

doutez, ils pourront vous en dire long là-dessus. C'est pourquoi les biens demandant aux tribunaux de notre pays de leur vouloir, à l'avenir appliquer la loi dans toute sa rigueur, à l'égard de ces gens-là, afin de les mettre hors d'état de nuire... Il y a des asiles et des prisons en suffisance pour qu'on les utilise à bon escient. Et, si la loi appliquée dans toute sa rigueur, n'est pas suffisante pour protéger nos enfants, nos filles, alors qu'on la change, et qu'on retouche, pendant qu'on y sera, les articles qui traitent de l'infanticide et de la responsabilité du père quand la jeune mère abandonnée tue son enfant... On fera d'une pierre deux coups... et ce sera là de bonne, de saine, d'humaine besogne...

Plus de bagnes d'enfants!

L'opinion publique vient d'être violemment émue en France par le décès, dans des conditions lamentables, d'un enfant de dix-neuf ans pensionnaire d'une de ces maisons «d'éducation surveillée» que le langage populaire a baptisées avec combien de raison hélas! «bagnes d'enfants». Et la Tribune de Lausanne en a vite pris occasion pour attaquer aux femmes ministres:

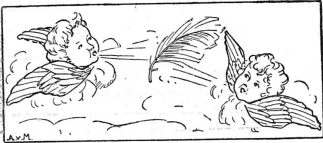
M. Léon Blum a commis deux femmes à l'éducation et à la protection de l'enfance. Qu'ont fait Mme Brunschwig, sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, et Mme Suzanne Lacore, sous-secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, subdivision de ce groupe ministériel pompeusement intitulé «solidarité sociale»? Ces dames ont beaucoup voyagé; elles ont vitupéré le fascisme ça et là et, il y a huit jours, on ap-

grande masse des travailleurs. Mais un grand nombre d'oratrices exprimèrent leur vive angoisse de ce que cette œuvre d'éducation ne peut se poursuivre dans les pays qui en auraient cependant le plus grandement besoin, mais où l'opinion publique est privée de tous moyens d'exprimer librement sa pensée.

Constatant que certains échecs, et en particulier celui qu'elle subit lors du conflit italo-éthiopien, ont douloureusement ébranlé la confiance que les peuples portaient à la Société des Nations, certaines oratrices rappe- lèrent les grands avantages qui pourraient être obtenus si la Société des Nations, en ces heures où tant d'obstacles paralysent son action politique, faisait porter davantage et plus intensément son effort sur le terrain humanitaire et social. Certes l'œuvre politique de la Société des Nations, fut-il affirmé, demeure et demeurera toujours la première et la plus importante, et le sentiment de l'homme de la rue est très juste qui, croyant que la Société des Nations est « la machine à empêcher la guerre », estime que celle-ci n'aura pas rempli son rôle tant que des hommes se battraient en un coin quelconque du monde, si éloigné qu'il puisse paraître. Mais, estimèrent certaines oratrices, la Société des Nations, en s'occupant de plus en plus de soulager la souffrance et la misère partout où elles se trouvent, en veillant à ce que l'hygiène et l'alimentation soient partout suffisantes, en assurant la protection de l'enfant, qui fait l'objet de toutes les préoccupations humaines, est un merveilleux centre de réconciliation, la Société des Nations pourrait retrouver l'audience des peuples qu'elle a perdue et être ainsi dans des conditions plus favorables pour réaliser dans sa totalité son œuvre de paix.

Enfin, des oratrices rappellèrent la nécessité de mettre au service de la Société des Nations toutes les forces morales, spirituelles philosophiques, religieuses, qui en développant au cœur des hommes des sentiments de véritable fraternité, contribueraient à rendre possible le désarmement moral et l'organisation du monde basée sur le droit et la justice internationale.

G. MALATERRE-SELLIER.



DE-CI, DE-LÀ

Les épaves de la guerre.

A quelques kilomètres de la frontière française, dans les Pyrénées orientales, quatre maisons recueillent les plus tristesses épaves de la guerre civile. Ce refuge, c'est le Sanatorium suisse de Puigcerda.

Il y a plusieurs degrés dans la misère qu'engendrent les luttes actuelles; tout en bas se trouvent les enfants malades. Ils ne peuvent, dans les circonstances présentes, recevoir les soins que réclame leur état et sont condamnés si on ne les aide pas.

Le Sanatorium suisse d'enfants espagnols a été créé pour eux. Il recevra aussi des enfants de familles suisses résidant en Espagne.

Pas d'ingérence politique dans son activité; autonomie complète. L'établissement sera soumis à l'inspection du consul suisse à Barcelone et à

prenait qu'un délinquant de dix-neuf ans était mort de tuberculose après avoir passé cinq mois dans une cellule obscure et humide de la « maison d'éducation surveillée » d'Essyes.

La réponse de Mme Brunschwig à cette question qui prouve si manifestement l'ignorance du travail accompli, toutes celles de nos lectrices qui ont eu l'occasion de rencontrer notre amie à Genève, à Bâle, à Zurich, la connaissent d'avance, et savent combien d'efforts, de temps, de peines, de démarches sont nécessaires pour réaliser la moindre réforme touchant à la sacrosainte Administration. Et la réponse de Mme Lacore, la voici, dans une entrevue que la sous-secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, à peine débarquée d'Algérie, où elle avait fait un voyage d'études, a eue avec Mme H. Gosset, collaboratrice de l'Œuvre :

C'est à Mme Suzanne Lacore, sous-secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance (puisque désormais, l'enfance, quelle qu'elle soit, est officiellement protégée) qu'il appartient de prononcer le dernier mot concernant le pénible incident d'Essyes.

A peine de retour d'Algérie, Mme Lacore a bien voulu m'accueillir et, tout de suite, me déclarer qu'elle avait déjà obtenu du Président du Conseil la convocation urgente d'une Commission réunissant les ministres s'occupant, spécialement, de l'Enfance: Education nationale, Justice, Santé publique, pour que soient discutées et prises, sans délai, les mesures qui s'imposent, et qu'avec raison exige l'opinion publique :

— Répondez-vous, continue Mme Lacore, je ne cesse de voyager que l'enfance malheureuse, coupable ou déficiente, ne doit pas attendre plus longtemps... Vous savez avec quelle ardeur je me déforce de mener à bien ma tâche. Je demande

celui de l'Union internationale de secours aux enfants.

Cette œuvre, il faut la faire vivre ! Le Groupe auxiliaire du Sanatorium n'a comme capital que le dévouement de ses membres. Il vous demande de lui procurer des ressources. Vous pouvez collaborer à son action en payant une cotisation mensuelle trimestrielle ou annuelle. Compte de chèques I. 6372. Groupe auxiliaire du Sanatorium suisse d'enfants espagnols de Puigcerda.

M. Léon Bouffard, président, chemin des Genêts, Petit-Saconnex, Genève, tient à votre disposition des bulletins d'adhésion au groupe et vous donnera tous les renseignements que vous lui demanderez.

(Communiqué.)

Jubilés.

La Suisse possède plusieurs associations féminines qui ont atteint un âge respectable et à qui des félicitations peuvent être adressées pour leur longue et féconde activité, ainsi que des vœux pour leur travail futur. Ce sont, par exemple: l'Association nationale des Amies de la jeune fille, l'École ménagère de Worb (canton de Berne), qui ont été leur cinquante ans d'existence; la section de Thoune de la Société d'utilité publique des fermes suisses qui est âgée de 60 ans, et l'Union des femmes de Thalwil (canton de Zurich) qui peut se glorifier d'être centenaire.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Toujours le droit au travail de la femme mariée

N. D. L. R. — Nos lectrices n'ont pas oublié que, dans le canton de Vaud, a surgi, comme ailleurs, un projet de loi interdisant à l'institutrice mariée de garder ses fonctions. Contre cette atteinte insupportable au droit de chacun et de chacune de travailler selon ses capacités, et sans qu'intervienne des considérations dépendant de l'état-civil, les Associations féminines vaudoises, groupées en un « Cartel », viennent d'adresser au Grand Conseil la lettre suivante, qu'a complétée une délégation féminine auprès de la Commission chargée d'examiner ce projet de loi :

AU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, Les Associations féminines soussignées ont discuté et étudié la question du travail professionnel des institutrices mariées et le projet de loi introduisant les articles 65 bis et ter, et 157, dans la loi du 19 février 1930 sur l'instruction primaire.

Qu'il leur soit permis d'exposer les motifs qui les engagent à faire opposition à toute mesure imposant aux institutrices mariées l'obligation de renoncer à leurs fonctions en se mariant.

Au point de vue moral, il serait regrettable que la femme qui contracte mariage se retrouve en état d'infériorité vis-à-vis de celle qui, pour garder la liberté d'exercer une profession, préférerait une union libre.

Toute femme occupée professionnellement procure du travail à d'autres femmes (employée de maison, lessiveuse, repasseuse, couturière, etc.); d'autre part, elle a parfois besoin de son gain pour pourvoir à l'entretien d'un membre de sa famille.

Il n'est pas sans importance de relever aussi que les parents, surtout ceux de la campagne, hésitent à payer la femme fille des études coûteuses pour une profession qu'elles n'exerceront probablement que peu d'années. En obligeant les institutrices mariées à interrompre leur enseigne-

ment, on risque aussi de priver le corps enseignant d'excellentes éducatrices; nul n'ignore que la valeur personnelle du maître a une grande importance sur la formation de l'enfant.

Enfin, nous vous rappelons que dans un pays démocratique comme le nôtre, toute être humain a le droit d'exercer une activité lucrative; nous espérons que vous ne voudrez pas porter atteinte à ce droit constitutionnel précisément au détriment de celles qui, privées de droits politiques, n'ont aucun moyen de se défendre contre les lois votées contre elles.



Publications reçues

ALICE T. HOBART: *Lampes de Chine*. Traduit de l'anglais par GISELE D'ASSALLY. 1 vol. Librairie Plon; 1937.

Roman de plus de quatre cents pages, ce livre plonge le lecteur dans les conflits entre la Chine ancien style et celle de l'« Ordre nouveau », et dans ceux que provoque l'animosité envers les étrangers. On est suspendu, parfois

haletant, aux épisodes de ce drame, qui se mêle à la vie d'une grande compagnie américaine de pilotes et la domine tyranniquement.

Il y a là de beaux caractères bien trempés, beaucoup d'émotion, des essais sincères de pénétration de l'âme chinoise, des peintures de mœurs, des descriptions par quoi l'on a vraiment l'impression de vivre dans ces régions éloignées de tout centre important. Tandis que les ouvrages d'une Pearl Buck sont des romans essentiellement chinois, dont tous les protagonistes — ou presque tous — sont autochtones, *Lampes de Chine* montre les réactions nées du contact entre deux civilisations: lecture intéressante, mais un Latin aurait fait plus court.

M.-L. P.

Dr. med. Dr. phil. W. ELIASBERG: *Frau und Propaganda*. Saturn-Verlag, Wien, 1936.

Voici un livre tout bourré d'idées et de suggestions, dans un domaine qui pourrait bien — c'est l'opinion de l'auteur — offrir un intéressant champ d'action à la femme. Nous dirons franchement que l'abondance des notes et des renvois étouffent quelque peu au début, mais on aurait grand tort de se laisser rebuter par cette richesse, cet excès presque de documentation qui, d'autre part, à mesure qu'on avance, confirme de plus en plus l'impression de marcher sous l'égide d'un guide averti.

Docteur en médecine, docteur en philosophie: double préparation d'où il résulte que *Frau und Propaganda* s'élève bien au-dessus du manuel pratique à quoi le lecteur s'attend peut-être: exposé, conseils, critiques, aperçus ingénieux, tout cela est non seulement vivant et jamais banal, mais repose sur une base solide de connaissances encyclopédiques, mises au service d'un esprit très clair. Sociologie, philosophie, psychologie, psychanalyse, rationalisation, un sain réalisme, mais sans cesse dominant la question, un rappel à la dignité humaine, à la dignité de la profession, à la dignité de la femme... avouez qu'il y a là de quoi retenir l'attention sympathique; et si quelque jour, avec une adaptation à la mentalité latine et beaucoup de coupures, ce volume paraissait en français, nous ne doutons pas qu'il serait lu et médité par celles que la langue étrangère éloigne.

« Cet écrit, est-il dit à la fin de l'avant-propos, constitue un premier essai de rassembler et d'éclaircir dans son ensemble le matériel multiple et multiforme semé dans le domaine, non pas uniquement de la littérature, mais aussi dans celui de la vie. Puisse cet essai servir comme tel, et avant tout à celles qu'il concerne, aux femmes et à celles qui les conduisent ! » Puis, dans la seconde moitié du volume, nous lisons ceci: « Si des quatre cinquièmes de la capacité d'achat (comme nous l'avons dit précédemment) ce sont les femmes qui en disposent, si la propagande est déterminée par des éléments de culture en quelque sorte féminins, il est bien permis d'affirmer que la propagande est, ou doit devenir une carrière de femme. »

De là à considérer successivement tous les genres d'activités des femmes, isolées ou groupées, leur intérêt et leurs intérêts, à appuyer sur ce qui serait de bonne propagande ou bien l'est déjà, à dénoncer et railler non sans humour les méthodes fâcheuses, celle tout spécialement qui mêle à la publicité la question de sexe, le chemin est tout tracé. Ajoutons qu'aucun problème d'actualité se rapportant au sujet n'a été négligé, et nous ne pourrions que répéter: un livre utile, intéressant, nouveau.

M.-L. P.

Pour la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud:

La Présidente: F. FONJALLAZ.
La Secrétaire: L. COMTE.

Pour le Lycéum-Club:
La Présidente: G. SCHROEDER.
La Secrétaire: L. CONTAT.

Pour l'Union des carrières libérales et professionnelles:
La Présidente: M. DAULTE.
La Secrétaire: M. SCHUPBACH.

Pour le groupe vaudois de la Ligue suisse des Femmes abstinences:
La Présidente: K. JOMINI.
La Secrétaire: A. GILLBERT-RANDIN.

Pour l'Association agricole des Femmes vaudoises:
La Présidente: A. GILLBERT-RANDIN.
La Secrétaire: E. COLOMB.

Pour la Société vaudoise des maîtresses ménagères:
La Présidente: L. MOTTAZ.
La Secrétaire: L. MELLET-BRIDO.

Pour l'Association vaudoise pour le suffrage féminin:
La Présidente: A. QUINCHE.
La Secrétaire: GERHARDT.

Pour l'Association pour le costume vaudois:
La Présidente: J. BARRAUD.
La Secrétaire: BREUER.

Elle m'a simplement dit: — Merci, il fallait que je sache tout cela!

La place de la femme dans notre économie nationale.

L'hebdomadaire l'illustré a publié récemment, de la plume d'un de nos économistes de Genève, doublé d'un féministe convaincu, une intéressante étude sur le facteur essentiel dans l'économie de la Suisse que nous sommes, nous toutes, femmes suisses, — parfois sans nous en douter davantage que M. Jourdain quand il faisait de la prose! Nous détachons de cette étude — illustrée de photographies dans lesquelles nous avons reconnu quelques figures amies — les paragraphes suivants sur lesquels ne sauraient trop méditer ceux et celles qui affirment que la seule place de la femme est au foyer:

...C'est dans l'industrie, le commerce et l'agriculture que, dans notre pays, l'immense majorité des femmes exercent, à côté des besoins ménagers, un métier pour lequel elles touchent un salaire. Le courant actuel des idées contrarie au labeur de la femme hors du foyer se heurte ici à un état de fait et de nécessité d'une singulière ampleur. D'après le dernier recensement fédéral, la Suisse comptait 1.940.000 personnes exerçant une profession... et dans ce groupe, il y avait 611.000 femmes. Celles-ci se répartissaient de la manière suivante en %: pour 100 femmes, il y avait 9 femmes occupées dans l'agriculture (ceci sans tenir compte des membres de la famille de l'agriculture), 35 dans l'industrie et l'artisanat, 11 dans l'hôtellerie, 16 dans l'administration, le commerce, les banques et les sociétés d'assurance, 1 dans les transports et les communications, 6 dans les professions libérales, et 22 dans l'économie domestique.

Et voici maintenant la conclusion. Ce rapide coup d'œil sur quelques aspects de la vie féminine montre bien que la participation de la femme suisse à l'effort national est considérable et variée. Elle est dans tous les domaines réellement indispensable. Il est vraiment temps que l'on s'en aperçoive autrement que par des discours platoniques ou par la perception d'impôts prélevés sans consultation des intéressées, et qu'on assure à la femme suisse au point de vue civique, de même que dans le domaine éducatif, social et familial, les moyens de développer toujours plus complètement cette précieuse collaboration pour le plus grand bien de la nation tout entière.

M.-L. P.

Elle m'a simplement dit: — Merci, il fallait que je sache tout cela!

La place de la femme dans notre économie nationale.

L'hebdomadaire l'illustré a publié récemment, de la plume d'un de nos économistes de Genève, doublé d'un féministe convaincu, une intéressante étude sur le facteur essentiel dans l'économie de la Suisse que nous sommes, nous toutes, femmes suisses, — parfois sans nous en douter davantage que M. Jourdain quand il faisait de la prose! Nous détachons de cette étude — illustrée de photographies dans lesquelles nous avons reconnu quelques figures amies — les paragraphes suivants sur lesquels ne sauraient trop méditer ceux et celles qui affirment que la seule place de la femme est au foyer:

...C'est dans l'industrie, le commerce et l'agriculture que, dans notre pays, l'immense majorité des femmes exercent, à côté des besoins ménagers, un métier pour lequel elles touchent un salaire. Le courant actuel des idées contrarie au labeur de la femme hors du foyer se heurte ici à un état de fait et de nécessité d'une singulière ampleur. D'après le dernier recensement fédéral, la Suisse comptait 1.940.000 personnes exerçant une profession... et dans ce groupe, il y avait 611.000 femmes. Celles-ci se répartissaient de la manière suivante en %: pour 100 femmes, il y avait 9 femmes occupées dans l'agriculture (ceci sans tenir compte des membres de la famille de l'agriculture), 35 dans l'industrie et l'artisanat, 11 dans l'hôtellerie, 16 dans l'administration, le commerce, les banques et les sociétés d'assurance, 1 dans les transports et les communications, 6 dans les professions libérales, et 22 dans l'économie domestique.

Et voici maintenant la conclusion. Ce rapide coup d'œil sur quelques aspects de la vie féminine montre bien que la participation de la femme suisse à l'effort national est considérable et variée. Elle est dans tous les domaines réellement indispensable. Il est vraiment temps que l'on s'en aperçoive autrement que par des discours platoniques ou par la perception d'impôts prélevés sans consultation des intéressées, et qu'on assure à la femme suisse au point de vue civique, de même que dans le domaine éducatif, social et familial, les moyens de développer toujours plus complètement cette précieuse collaboration pour le plus grand bien de la nation tout entière.

M.-L. P.